

20/03/2020

CORONAVIRUS : La Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Loire plus que jamais mobilisée aux côtés des artisans ligériens

Face à la crise sanitaire inédite qui touche notre pays, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Loire accompagne et conseille les artisans impactés par les mesures de lutte contre l'épidémie.

Georges Dubesset, Président de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Loire, réaffirme le soutien de la CMA aux artisans : « Les élus et l'ensemble des collaborateurs sont à l'écoute et au service des artisans pour répondre à leurs difficultés et interrogations dans ce contexte épidémique inédit et de grande ampleur. »

La CMA de la Loire est l'interlocuteur privilégié des entreprises artisanales ligériennes, pour renseigner, aider, exprimer les besoins de chacune d'entre elles. Même si la CMA a fermé son accueil physique au public, par respect des consignes nationales, les équipes travaillent à distance pour répondre à toutes les questions légitimes qui peuvent se poser.

Les Chambres de Métiers et de l'Artisanat sont fortement mobilisées depuis le début de la crise sanitaire auprès du gouvernement et des autorités publiques pour exprimer les besoins urgents des artisans et de leurs collaborateurs. Le travail quotidien permet d'obtenir des engagements forts de la part de l'État qui a mis en place des mesures immédiates :

- Des délais de paiement d'échéances sociales et/ou fiscales (URSSAF, impôts directs) ;
- Dans les situations les plus difficiles, des remises d'impôts directs pouvant être décidées dans le cadre d'un examen individualisé des demandes ;
- Le report du paiement des loyers, des factures d'eau, de gaz et d'électricité pour les plus petites entreprises en difficulté ;
- Une aide de 1 500 euros pour les plus petites entreprises, les indépendants et les microentreprises des secteurs les plus touchés grâce au fonds de solidarité ;
- La mobilisation de l'Etat à hauteur de 300 milliards d'euros pour garantir des lignes de trésorerie bancaires dont les entreprises pourraient avoir besoin à cause de l'épidémie ;
- Un soutien de l'Etat et de la Banque de France (médiation du crédit) pour négocier avec sa banque un rééchelonnement des crédits bancaires ;
- Le maintien de l'emploi dans les entreprises par le dispositif de chômage partiel simplifié et renforcé ;
- L'appui au traitement d'un conflit avec des clients ou fournisseurs par le Médiateur des entreprises ;
- La reconnaissance par l'Etat et les collectivités locales du Coronavirus comme un cas de force majeure pour leurs marchés publics. En conséquence, pour tous les marchés publics d'Etat et des collectivités locales, les pénalités de retards ne seront pas appliquées.

Pour être informé au fil de l'eau de la mise à jour de ces mesures exceptionnelles, consultez régulièrement notre site internet www.cma-loire.fr, suivez-nous sur [facebook.com/CMALoire/](https://www.facebook.com/CMALoire/) et envoyez-nous par courriel votre numéro de téléphone portable, votre adresse mail et vos questions à : coronavirus@cma-loire.fr

Contact presse

Patrice DUCHEZ

04 26 46 11 03 / 06 08 64 74 15

patrice.duchez@cma-loire.fr